

Jonzac

La Légion d'honneur encourage l'excellence

CAMPUS Deux prix d'excellence, un d'honneur et deux d'encouragement ont été décernés

Pour la troisième année consécutive, le comité Saintes-Jonzac de la Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH 17) vient de décerner ses prix d'excellence, la semaine dernière, à des apprentis particulièrement méritants du Campus des métiers de Saint-Germain-de-Lusignan. Une démarche intitulée « l'apprentissage, la voie de l'excellence ». Jusqu'alors, elle était seulement ouverte aux jeunes en Brevet de maîtrise traiteur organisateur de réception. Elle a été élargie cette année au Brevet de maîtrise coiffeur. L'objectif de ce partenariat est de valoriser et de promouvoir la filière de l'apprentissage et de récompenser un ou plusieurs apprentis particulièrement méritants en exprimant une solidarité intergénérationnelle.

« Filière noble »

Comme le soulignait Alain Philippe, président du comité de Saintes-Jonzac, « ce prix d'excellence est destiné à valoriser l'apprentissage par l'alternance, filière noble qui permet de se former à des métiers offrant de nombreux débouchés et la possibilité de poursuivre des études ». Plusieurs critères ont guidé le choix du jury (1).

Cinq candidats ont été retenus pour leur sérieux, leur motivation et la reconnaissance dont ils font preuve envers leurs professeurs et le campus des métiers. Ils sont aussi porteurs de valeurs humanistes par des engagements citoyens à l'extérieur. Les prix remis aux candidats



Les lauréats entourés par leurs professeurs et les différentes personnalités. PHOTO DANIEL SALMON

sont en rapport avec leur profession : ouvrages, matériel, vêtements de travail. Cette année encore, tous les candidats présentés à l'examen du Brevet de maîtrise Traiteur organisateur de réceptions ont été reçus. Une grande satisfaction pour le directeur de l'établissement, Dominique Laborde, mais aussi pour David Bret, Meilleur ouvrier de France, responsable de cette formation.

À l'issue de la remise des prix, un cocktail réalisé par les apprentis a été servi, en présence notamment d'Élise Dabouis, sous-préfète ; de l'ambassadeur Francis Lott, président de la section de la Charente-Maritime de la Société des membres de la Légion d'honneur ; d'Alain Philippe et de Jean-Claude Roy ; de Chantal Guimberteau et Christophe Gabri, conseillers départementaux ; de Yann Rivière, président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Charente-Maritime ; de Claude Martial, maire

LES LAURÉATS

PRIX D'EXCELLENCE Ex aequo à Chloé Germain (Brevet de maîtrise traiteur organisateur de réception) et Chloé Charbonnier (BM coiffeur). Chloé Germain a été récompensée au concours de la « Résistance », elle anime un blog pâtisserie et envisage de parcourir le monde pour découvrir l'univers de la pâtisserie avant de pouvoir créer, plus tard, son entreprise. Quant à Chloé Charbonnier, elle apporte une aide à des malades et, dans le

cadre de son métier de coiffeuse, a permis à des personnes bénéficiaires des Restos du cœur de se « relooker » pour leur apporter une meilleure qualité de vie.

PRIX D'HONNEUR À Clément Gidéré, remarqué pour son engagement (bénévole au Têtéthon, aux Restos du cœur, lutte contre le gaspillage alimentaire).

DIPLÔME D'ENCOURAGEMENT À Cynthia Petitgas et à Brandon Levarac.

de Saint-Germain-de-Lusignan ; de Dominique Laborde ; des membres de la Légion d'honneur du comité de Saintes-Jonzac, des professeurs et apprentis du Campus.

(1) Présidé par Thérèse Montois (SMLH) et composé de Jeannie Thilbaudaude la

Chambre de métiers et de l'Artisanat, présidente départementale de l'Union nationale des entreprises de coiffure ; Vincent Colquaud, chef des « Saveurs de l'Abbaye » à Saintes ; Dominique Laborde, directeur du Campus ; Alain Philippe et Jean-Claude Roy, du comité de Saintes-Jonzac de la SMLH.